

PLURALISME LAIQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT
SINGULIERS
REVEN...
REVEN...
LAIQUE UNITAIRE...
PLURALISME LAIQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT

Bulletin départemental de la FSU-SNUipp 47

LE PASSAGE CTC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le :
27/06/2025

**Pendant les vacances,
nous restons à votre écoute !
N'hésitez pas à nous laisser
un message ou un mail,
nous vous répondrons
dès que possible.**



Refusons le “pilotage pédagogique” par les directions d’école

Sous prétexte d’autorité fonctionnelle figurant dans la loi Rilhac, de plus en plus de missions sont confiées aux directeurs et directrices d’école alors que celles-ci ne relèvent pas de leurs compétences. Or la méconnaissance de la réglementation peut générer des tensions, voire des conflits entre collègues ou vis-à-vis de certain·es IEN.

Voici donc une mise au clair de ce qui ne fait pas partie des missions de la direction.

Si l’autorité fonctionnelle figure bien dans la loi n°2021-1716 du 21 décembre 2021 créant la fonction de directrice ou de directeur d’école (dite “loi Rilhac”), aucun texte réglementaire ne définit son périmètre et la façon dont elle peut s’appliquer. Par ailleurs, l’autorité fonctionnelle n’induit pas d’autorité hiérarchique.

Il est utile de préciser les éléments suivants :

– La liberté pédagogique reste garantie par le code de l’éducation : « La liberté pédagogique de l’enseignant s’exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l’éducation

et dans le cadre du projet d’école ou d’établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d’inspection. » (article L 912-1-A du code de l’éducation). Ce n’est donc pas la mission des directeurs et directrices de s’assurer que les nouveaux programmes sont bien appliqués.

– L’évaluation du travail des PE relève bien exclusivement des IEN, seul·es supérieur·es hiérarchiques. Les IEN « évaluent [...] le travail individuel et le travail en équipe des personnels enseignants [...]. Ils procèdent, notamment, à l’observation directe des actes pédagogiques » (Article R241-19) Par ailleurs, ils et elles « s’assurent de la qualité de l’enseignement dispensé [...] et apprécient la valeur professionnelle des personnels » (Circulaire du 29/08/2023).

– Si la loi Rilhac de 2021 et son décret d’application 2023-777 du 14/08/2023 constituent un vrai recul par rapport au décret précédent de 1989, il y est fait référence à l’organisation des enseignements, pas à leurs contenus : « Il veille à la diffusion des instructions et programmes officiels ainsi qu’au bon

déroulement des enseignements. »

– L’entretien professionnel des AESH relève de la compétence de l’autorité hiérarchique et absolument pas de la direction d’école. « Cet entretien est conduit par le supérieur hiérarchique direct. » (décret n°86-83 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l’Etat). « L’entretien professionnel prévu à l’article 9 du décret du 27 juin 2014 susvisé est conduit par le chef d’établissement, ou l’inspecteur de l’éducation nationale compétent lorsque l’agent exerce ses fonctions dans une école. » (arrêté du 27/06/2014 relatif à l’entretien professionnel et à la reconnaissance de la valeur professionnelle des AESH).

La FSU-SNUipp a dénoncé à plusieurs reprises auprès du ministère ces dérives au nom du « pilotage pédagogique » et continuera d’intervenir dès que ce sera nécessaire.

Une discussion est en cours avec le ministère sur le nouveau référentiel métier.

Sandrine Tastayre

PPCR : rétropédalage

Le 6 mai 2025, le CSA ministériel avait adopté un projet de décret modifiant le déroulement de carrière des enseignant·es. Présenté comme une « redynamisation », le texte suscitait néanmoins plusieurs vives critiques. Pour la FSU, il était indispensable de parler du contenu des rendez-vous de carrière, ce que le ministère avait refusé, indiquant que ce dialogue se tiendrait dans un

second temps... bref depuis le 13 juin, ce projet de décret a été avorté puisque les arbitrages budgétaires n’ont pas été favorables. À suivre...

Plus de détails dans notre article



57e congrès de l’ICEM-Pédagogie Freinet

Dans un cadre idéal propice aux rencontres et aux échanges, l’ICEM Pédagogie Freinet vous attend à son 57e congrès !

Le congrès aura lieu du mardi 19 août au vendredi 22 août 2025 à Précieux dans la Loire (42), à environ 30 minutes de Saint-Étienne.

Il est organisé par la FREM-CE (Fédération Régionale de l’École Moderne-Centre Est).

Au programme : des ateliers suivis, des ateliers courts, des tables rondes, des conférences, des soirées festives et réflexives, des repas solidaires et locaux... dans une organisation coopérative que n’auraient pas reniée Elise et Célestin !

L’ICEM Pédagogie Freinet est un mouvement pédagogique agréé par l’Éducation Nationale.

Tous les détails sont ici : <https://www.icem-congres.org/>

L’équipe d’organisation est à votre disposition pour toute précision (congres2025@icem-freinet.org).

Dans ce numéro :

Actu - Métier	P 2
Édito	P 3
Formation	P 4
École inclusive - AESH	P 5 à 7
Société	P 7 à 9
Retraites - Rythmes Université	P 10
Syndicat - Jeux	P 11 à 12



FSU-SNUipp 47
Syndicat de toute la profession
 Plus de 50 % des votes exprimés aux élections professionnelles de 2022.

Singuliers Pluriel

Bulletin trimestriel édité et imprimé par :

Les Unitaires SNUipp 47
 10 rue d'Albret 47000 AGEN
 05 53 68 01 92
 09 65 17 27 48
 06 81 64 77 50

snu47@snuipp.fr

<https://47.snuipp.fr/>

Prix du Numéro : 1,52 €

Directrice de la Publication :

Sandrine Tastayre

CPPAP n° 0325 S 07212

ISSN n° 1243-7484

Pause estivale, lutte permanente !

Cette année scolaire a été marquée par un durcissement des conflits sur le plan international mais aussi national. Les attaques racistes, antisémites, contre les militant·es, se sont multipliées. La société apparaît sous tension. Le dialogue social est difficile, le gouvernement dirige seul, sans tenir compte de l'avis des citoyen·nes, des personnels et des usager·es. Pour affaiblir et déstabiliser les services publics, pour le profit des stratégies individuelles, celles-là même qui favorisent les classes sociales les plus aisées.

Cette année nous avons perdu une collègue assassinée, nous avons perdu des collègues qui ne supportaient plus les souffrances qui leur étaient infligées par le système éducatif.

Nous avons perdu des collègues, des camarades pour cause de maladie, certaines bien trop tôt.

Cette année a vu une aggravation des conditions de vie des élèves les plus défavorisé·es. L'injustice est d'autant plus grande que notre pays est aussi l'un des plus inégalitaires dans le domaine de l'éducation. Année après année, les tests de niveaux scolaires montrent à quel point l'école française profite beaucoup plus aux enfants de parents diplômés qu'à ceux de milieux populaires.

Cette année a parfois été celle de trop ou presque. On pense à nos collègues, enseignante et AESH, qui ont hérité du « petit Kéké », champion du lancer de mobilier, du roulé-boulé et des combats de boxe dans la classe et la cour de récré. Mais l'inspecteur est venu et leur a dit : « Tenez bon ce n'est pas de votre faute, vous faites au mieux. » Alors tout allait beaucoup mieux, évidemment !

Nous pensons à toutes celles et ceux qui ont tenu jusqu'à ce que leur corps leur dise : « Stop ! »

Notre école est bien mal menée ! Les injonctions tombent comme des devoirs-surprises en 4e, les programmes changent plus vite que les élèves ne perdent leurs stylos, et la reconnaissance se fait plus rare qu'une salle des

maîtres·ses rangée en février. Ordres qui nous demandent de jongler avec Adage et Sortie Sco, les constellations atomisées, les évaluations standardisées toujours aussi mal conçues, sources de pressions et si chères alors qu'on galère pour avoir un budget correct de fournitures. On nous demande d'être prof, AESH, psy, magicien·ne, médiatrice, médiateur, infirmier·e, assistant·e social·e, coach de vie, informaticien·ne, pro de la décoration de salle de classe, influenceur·euse du padlet de l'école, cette liste à la Prévert pourrait faire rire si elle n'était pas à pleurer.

On a fait du français et des maths (beaucoup, beaucoup, beaucoup, trop), des ateliers d'empathie, des goûters d'anniversaire, des conseils d'école parfois délicats, des rencontres parents-profs. On a ri, on a pleuré, on a râlé et parfois même on a eu des moments de grâce, les bons, ceux qui nous donnent envie, ceux que les bureaucrates ne prennent pas en considération parce que ça ne rentre pas dans le tableur d'évaluation des objectifs prioritaires ministériels.

Alors que vous soyez au début, au milieu ou à la fin de la carrière, ou en mode « retraite » un grand bravo à toutes celles et ceux qui tentent ou ont tenté de faire de l'école, de la société, un espace de liberté, d'émancipation et de construction d'un avenir pour les jeunes et les moins jeunes.

Pour se motiver, même si cette année côté militantisme, ce n'était pas vraiment la grande fête : pas de grandes manifs, pas de collectifs survoltés, si le déni de démocratie sur les retraites (un de plus !) a laissé des traces, on est bien décidé·es à ne rien lâcher, dans les instances, les écoles, la rue.

On se retrouve en septembre, reposé·es (ou presque) pour une nouvelle année scolaire. D'ici là, bon été et surtout, n'oubliez pas de résister !

Bonnes vacances, à bientôt !

Le secrétariat de la FSU-SNUipp47.

SE SYNDIQUER ?

UNE VRAIE BONNE IDÉE.

POUR SON MÉTIER.
 POUR SOI-MÊME.
 POUR LES ÉLÈVES.



Formation initiale des enseignant·es

Après son abandon brutal à l'été 2024, dans le contexte de la dissolution, la réforme de la formation initiale des enseignant·es et CPE revient en urgence sous l'impulsion du gouvernement Bayrou. Sans concertation, une nouvelle architecture a été décidée. La FSU-SNUipp demande un moratoire.

Réforme de la formation initiale des enseignant·es : précipitation, austérité et inquiétudes

À peine quatre ans après la réforme Blanquer, une nouvelle refonte de la formation initiale des professeur·es est imposée dans un climat budgétaire contraint sans réelle concertation. Le décret, publié au printemps 2025, bouleverse en profondeur l'architecture du recrutement et de la formation à marche forcée et au mépris des alertes syndicales.

Une entrée dans le métier dès bac+3

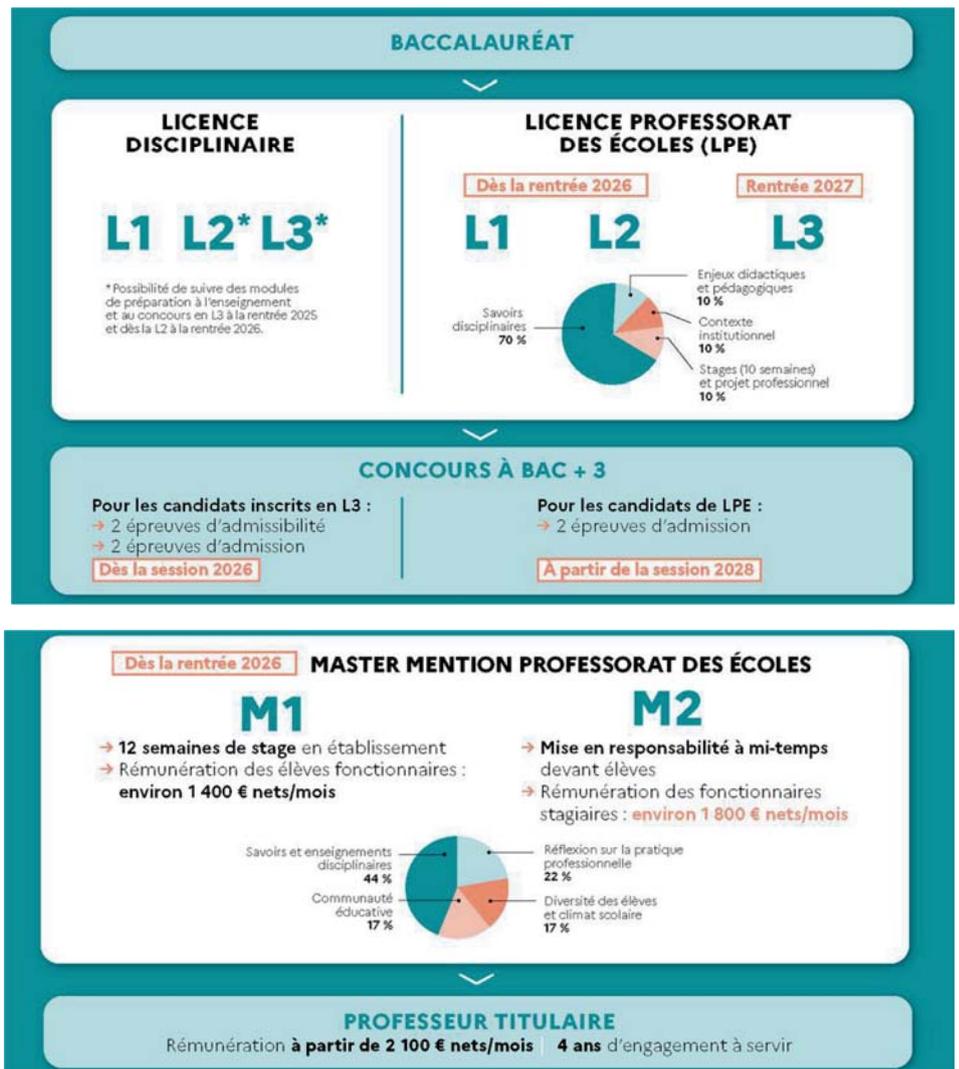
La mesure phare de cette réforme est l'avancement du concours de recrutement à la fin de la licence (bac+3), dès la session 2026. Pour cela, une nouvelle licence spécifique « professorat des écoles » (LPE) remplacera le PPPE(1) créé en 2021. Les étudiant·es issu·es de cette LPE pourront être dispensé·es de certaines épreuves du concours, ce que la FSU-SNUipp dénonce comme une atteinte à l'équité du recrutement par concours.

Le nouveau concours comprendra deux épreuves écrites (français/maths et autres disciplines au choix sauf EPS), un entretien de motivation et deux épreuves orales (français ou maths, EPS). Ces nouvelles modalités font l'objet de nombreuses critiques, en particulier l'absence d'évaluation des compétences réflexives et l'appauvrissement des contenus didactiques. Aucun sujet zéro n'a été publié à ce jour, et aucun groupe de travail n'est prévu pour affiner les contours des épreuves.

Deux années de formation rémunérées... et sous engagement

Les lauréat·es entreront ensuite en master "Métiers de l'Enseignement et de l'Éducation" (M2E), réparti sur deux années rémunérées : 1 400 € nets mensuels en M1 (élève fonctionnaire), 1 800 € en M2 (fonctionnaire stagiaire). Ces deux années compteront pour la retraite, mais en contrepartie, les futur·es enseignant·es devront rester 4 ans dans la fonction publique après titularisation.

Le M1 comprendra 12 semaines de stage d'observation et de pratique



accompagnée, avec 450 à 500 heures de formation. En M2, les stagiaires seront en responsabilité de classe à 50 %, avec seulement 300 heures de formation. Le mémoire universitaire est supprimé, remplacé par un rapport de stage, illustrant la volonté ministérielle de réduire la part de réflexivité dans la formation.

Une réforme autoritaire

Cette année encore, le ministère a refusé d'accorder un temps de travail préalable suffisant, empêchant les représentant·es des personnels d'analyser sérieusement les implications du texte.

Ce mode de fonctionnement n'est malheureusement pas nouveau. Lors du CSA ministériel du 27 juin 2024, les organisations syndicales avaient déjà quitté la séance, en réaction à des modifications de texte imposées le jour même. Ce passage en force nie toute volonté de co-construire et porte un coup grave à un dialogue social pourtant indispensable à la vie démocratique.

La réforme se met en place dans une précipitation alarmante. Décrets et arrêtés sont publiés avant la tenue complète des groupes de travail. Le ministère impose ses choix unilatéralement, sans concertation sérieuse ni transparence.

Si la formation initiale mérite d'être repensée, ce que propose le ministère n'a rien d'une réforme ambitieuse au service de l'École. C'est une attaque méthodique contre la profession, imposée sans débat, sans transparence et sans respect des personnels. Pendant qu'on modifie les maquettes à la hâte, les vrais problèmes, salaires, conditions de travail, inclusion, attractivité du métier, restent soigneusement évités. Ce n'est pas en affaiblissant la formation qu'on renforcera l'École publique.

Audrey Paillé et Jacinthe Fischer

(1) Le parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) complétait un parcours de licence généraliste pour se préparer à devenir professeur des écoles.

Évaluations des AESH : pratiques et bonnes pratiques

Plusieurs AESH ont contacté la FSU-SNUipp47 au cours des derniers mois suite à des évaluations mal vécues ou des ordres donnés sans fondement réglementaire (et sans ménagement). Lors de l'accompagnement de ces collègues, nous avons repéré un manque de connaissances de la réglementation et donc de ce qui relève ou non des obligations de service. D'autre part, nous avons également constaté des remarques sur des non-réponses à des consignes implicites par les personnes en charge de l'évaluation des AESH. De plus, l'investissement humain demandé à des personnes mal payées (en-dessous du seuil de pauvreté), qui doivent parfois gérer des élèves qui ne sont gérables par personne dans les écoles (car en attente de place en établissement, par exemple), est quelquefois surestimé. Beaucoup d'AESH essaient d'y répondre mais parfois le découragement peut poindre, à juste titre. Les réponses à ces situations nécessitent un aspect humain et psychologique, sous peine de burn-out, de réactions inappropriées à des situations de violence, voire de démissions.

Consultez le guide sur cet article




Nous avons renouvelé notre interpellation du DASEN et de l'IEN chargée de l'école pour tous (école inclusive) afin de cadrer l'action des personnes en charge du pilotage, coordination etc de ces personnels. L'IEN par interim nous a répondu lors de la CAPD du 12 juin qu'une formation avait été proposée au mois de juin mais que, dans l'attente d'une circulaire prévue pour le 06

juillet, elle était reportée à la rentrée. Pour tous les personnels, AESH, enseignant·es, adjoint·es, en poste de direction, remplaçant·es, il convient de ne pas hésiter à demander un avis d'expertise des représentant·es des personnels FSU-SNUipp. Car nous n'hésitons pas à rechercher les éléments réglementaires pour défendre les personnels. Et il est souvent plus aisé de se faire comprendre lorsqu'on n'est pas seul·e. Les votes des collègues aux élections professionnelles donnent une responsabilité aux organisations syndicales qui les reçoivent, que ce soit en instance ou lors d'accompagnements individuels ou d'école. Renseignez-vous auprès de vos collègues, ils et elles vous diront qu'on peut compter sur la FSU-SNUipp47.

Sandrine Tastayre

Naissance de collectifs autour de l'école inclusive

Après la consultation nationale au printemps 2025 sur l'école inclusive, la FSU-SNUipp poursuit la mobilisation. Rencontre avec le ministère, échanges avec les associations du champ du handicap, pétition intersyndicale pour la création d'un corps d'AESH... Le lundi 19 mai 2025, une rencontre a eu lieu entre la FSU-SNUipp, le SNES-FSU et des associations du collectif "Ma place est en classe". Ce collectif, à la suite d'une lettre ouverte aux enseignantes et enseignants, a souhaité rencontrer les deux syndicats de la FSU afin d'établir un premier échange.



Cette rencontre a été l'occasion de rappeler le cadre de la campagne pour l'école inclusive et de la consultation "Inclusion : oui ! Mais pas comme ça...". Points d'accord et constats partagés :

- Un manque de moyens généralisé : que ce soit pour les personnels, la formation, les AESH ou les effectifs, toutes les parties soulignent l'insuffisance des

ressources face aux besoins croissants.

- Une inclusion scolaire qui ne peut être une réponse par défaut : elle doit être pensée, préparée, accompagnée, et ne pas se transformer en parcours d'obstacles pour les élèves et les équipes.
- Une gestion précipitée des dispositifs

(PAS, DIME, DAME, DAR...) : manque de concertation, de cadre clair, d'évaluation partagée, qui crée confusion et insécurité pour les professionnels comme pour les familles.

- Un besoin de coordination entre Éducation nationale et secteur médico-social : sur le terrain, les collaborations sont parfois possibles, mais les échanges entre les ministères sont complexes.
 - Problèmes d'accessibilité aux examens, à l'orientation, et à l'enseignement supérieur : inégalités d'accès, pression de Parcoursup, manque de référent·es, d'information et d'anticipation.
 - La reconnaissance du travail des personnels alors qu'il existe un fort sentiment de perte de sens chez les enseignant·es et les AESH, confronté·es à un travail empêché par le manque de moyens. Ces problématiques existent également dans le médico-social qui connaît une crise du recrutement.
- Points de tension ou de débat :
- Les PAS (Pôles d'Appui à la Scolarité) : alors que pour certaines associations (ex.

Naissance de collectifs (suite)

FNASEPH, Trisomie 21), ils peuvent être une opportunité s'ils sont bien pensés. La FSU-SNUipp et le SNES-FSU ont rappelé leurs positions à ce sujet : Si le PAS est présenté comme le modèle "idéal" pour faire fonctionner l'école inclusive, la FSU-SNUipp, suite au bilan de fonctionnement des 4 départements préfigurateurs tient à soulever quelques points d'alerte :

– La réponse de premier niveau est attendue par les collègues, mais elle ne peut pas se substituer aux missions de prévention de l'école, à une analyse des situations en équipe pédagogique, à une intervention des personnels RASED ou d'autres personnels de l'EN et/ou un service de soins si nécessaire.

– La décision d'intervention ou de moyens ne peut pas être le résultat d'une enveloppe fermée, mais doit être considérée à partir des besoins et des projets de scolarisation des élèves

– Le PAS ne peut être un prétexte à la suppression de postes d'enseignant-es spécialisé-es, ou à l'augmentation de la flexibilité du temps de travail des AESH.

• Le rôle et la place des ESMS (Établissements Spécialisés Medico-Sociaux) font partie des discussions :



Travaillons ensemble à rendre l'école réellement inclusive !

Lettre ouverte du collectif aux enseignants et personnels de l'Éducation nationale

Il y a des questionnements sur leur complémentarité avec l'école et donc il faut clarifier leur mission dans le cadre de l'école inclusive.

• Les ULIS (Unités localisées d'Inclusion Scolaire) : utiles quand elles sont bien dotées, mais les membres du collectif émettent des critiques sur la mise en œuvre actuelle (sur-effectifs, profils très divers, manque de moyens).

Tout le monde s'interroge plus largement sur le fonctionnement des ULIS et des UE (Unités Externalisées).

Malgré des divergences d'analyse, tous les participant-es s'accordent sur un point : l'urgence d'une politique ambitieuse, construite, et concertée pour une scolarisation inclusive de qualité, avec des moyens pérennes, une vraie coopération interinstitutionnelle, et du

respect pour les élèves comme pour les professionnels.

En Lot-et-Garonne, une coordination intersyndicale de rencontre initiée par le FSU a permis plusieurs rencontres entre mars et avril 2025. Elles ont confirmé la convergence des préoccupations des acteurs de terrain, des familles et des associations partenaires. L'étape suivante sera l'établissement par les participant-es aux différentes réunions publiques des revendications au niveau du département, et l'organisation d'actions pour les porter.

Sandrine Tastayre

École inclusive : selon le gouvernement une loi qui renforce le parcours inclusif des élèves en situation de handicap

Le 5 mai 2025, l'Assemblée nationale a adopté une proposition de loi intitulée « Renforcement du parcours inclusif des élèves en situation de handicap ». Ce texte, présenté initialement comme consensuel, s'inscrit dans la continuité du rapport de la Cour des comptes de septembre 2024, lequel pointait notamment le manque de pilotage national de l'école inclusive, les failles dans la coopération entre institutions et l'absence de données fiables sur la scolarisation des élèves en situation de handicap.

La proposition de loi comportait initialement trois articles, étudiés en commission avant l'ouverture des débats à l'Assemblée. Toutefois, un amendement gouvernemental de dernière minute, déposé par la ministre Élisabeth Borne, est venu ajouter un quatrième article.

Contenu de la loi adoptée :

Article 1 : Déploiement du LPI (Livret de Parcours Inclusif)

• Généralisation progressive du LPI, avec un objectif d'augmentation du nombre de livrets complétés.

• À ce jour, environ 450 000 LPI sont ouverts.

• Le LPI devient l'outil principal de suivi individualisé des élèves ; la MDPH pourra y intégrer le PPS.



• Une nouvelle version du LPI est annoncée pour accompagner le déploiement des PAS (cf. article 4).

• Accès étendu aux familles.

Analyse de la FSU-SNUipp : la montée en charge administrative du LPI, perçu par les équipes comme un outil technocratique et chronophage, ne doit pas empiéter sur les nécessaires concertations et travail commun autour de l'analyse et la mise en œuvre de réponses à destination des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Article 2 : Évaluation annuelle sur l'état de scolarisation des élèves en situation de handicap

• Instauration d'un rapport annuel sur la scolarisation des élèves en situation de handicap.

• Ce rapport s'appuiera sur les travaux des commissions départementales de suivi de l'école inclusive (CDSEI), censées se réunir deux fois par an.

• Objectif : améliorer le pilotage national et renforcer la collecte de données sur les besoins éducatifs particuliers.

Analyse de la FSU-SNUipp : la volonté d'instauration d'une évaluation nationale qualitative de la scolarisation des élèves en situation de handicap va dans le bon sens, ne centrant plus uniquement le regard sur de simples données quantitatives. La FSU-SNUipp revendique sa participation systématique à toutes les CDSEI. Elle interviendra auprès du ministère pour faire valoir cette demande.

Article 3 : Formation conjointe AESH / enseignants

• Formation initiale : doublement des heures consacrées à l'école inclusive (de 25 à 50 heures).

- Formation continue : 10 % du volume horaire des plans académiques sera dédié à la prise en compte des besoins spécifiques des élèves, avec un accent sur l'accessibilité universelle des apprentissages.

- Encouragement au développement de formations conjointes Éducation nationale / médico-social.

Analyse de la FSU-SNUipp : L'augmentation de la formation des enseignant·es et AESH est également un point positif. La focale mise sur la conception universelle des apprentissages ne doit pas occulter le besoin en personnels spécialisés (augmentation nécessaire de départs en formation CAPPEI/DDEEAS), au risque de

faire reposer sur les épaules des personnels la seule responsabilité de la réussite de leurs élèves.

Article 4 (amendement de dernière minute) : Création des PAS

- Intégration dans le code de l'éducation du dispositif PAS (Pôles d'Appui à la Scolarisation).

- Les PAS sont présentés comme la matérialisation structurelle de la coopération entre le médico-social et l'Éducation nationale, de la maternelle jusqu'au lycée.

Le gouvernement ayant engagé une procédure accélérée, le texte ne fera l'objet que d'une seule lecture par chambre, sauf si une commission mixte

paritaire (CMP) est convoquée en cas de désaccord entre l'Assemblée nationale et le Sénat. L'adoption définitive du texte (remanié ou non en CMP) est prévue pour l'été 2025.

Analyse de la FSU-SNUipp : La FSU-SNUipp prend acte de cette timide proposition de loi mais regrette, comme dans son analyse des recommandations du rapport de la cour des comptes, un engagement gouvernemental bien trop faible au regard de l'urgence de la mise en œuvre d'un plan massif d'investissement au profit d'une école réellement inclusive et émancipatrice.

Sandra Tuffal

L'enseignement supérieur à l'épreuve de l'austérité

Depuis début juin, les lycéen·nes et les jeunes ont pu consulter les premiers résultats d'admission sur Parcoursup. Alors que l'avenir de cette jeunesse se joue dans les méandres d'algorithmes souvent opaques et difficilement compréhensibles, une autre réalité, tout aussi préoccupante, se profile : depuis plus de vingt ans, l'État organise la casse progressive de l'Université française.

Depuis la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) de 2007, l'Université française est en crise profonde. Cette loi, censée moderniser la gestion universitaire, a en réalité réduit drastiquement les financements publics, transférant la charge sur des établissements déjà sous pression. La conséquence ? Des universités aux moyens toujours plus maigres, incapables de remplir leur mission éducative dans des conditions dignes. Selon un rapport du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) de 2021, les moyens alloués aux universités ont diminué en termes réels depuis une quinzaine d'années, entraînant des difficultés à maintenir la qualité des formations

La FSU dénonce depuis des années la précarisation massive du métier d'enseignant-chercheur, une réalité devenue criante : pour une dizaine



d'enseignant·es titulaires plus du double d'enseignant·es chargé·es de cours sont recruté·es, ces « faux-emplois » qui permettent à l'Université de tourner à moindre coût. Ces personnels, payés au lance-pierre, sont pourtant les piliers invisibles de l'enseignement. De même, pour noyer l'afflux massif d'étudiant·es né·es dans les années 2000, les TD passent de trente à quarante-cinq étudiants, avec la même exigence pédagogique.

C'est un vrai scandale pédagogique, mais là ne s'arrête pas la précarité grandissante des universités.

Certains bâtiments tombent en ruines, contraignant à enseigner dans des préfabriqués sur des parkings, pendant que l'État refuse d'investir.

La FSU-SNUipp rappelle que cette politique d'austérité est une politique délibérée, un choix de destruction lente des services publics, y compris de l'Université. L'Université française est sacrifiée sur l'autel de la rentabilité et de la précarité. Refusons cette casse organisée !

Jacinthe Fischer

De Gaza aux écoles françaises : refusons la haine et la violence



La situation actuelle à Gaza, marquée par des bombardements incessants, un blocus humanitaire et des milliers de victimes civiles, dont de très nombreux enfants, est une tragédie qui doit être condamnée avec la plus grande fermeté. Les organisations internationales alertent sur une crise humanitaire sans précédent : les familles sont privées d'eau, de nourriture, de soins et de toute possibilité de fuir les violences. Rien ne saurait justifier de telles

souffrances infligées à une population civile.

La montée de l'antisémitisme en France, marquée par une vague d'actes et de propos haineux jusque dans les établissements scolaires, est absolument inacceptable et doit être dénoncée avec la plus grande fermeté. Cette réalité est alarmante : l'antisémitisme, comme le racisme, s'exprime désormais sans complexe, y compris à l'école. Plusieurs jeunes témoignent être victimes d'insultes, menaces et propos nazis, devant parfois quitter leur établissement pour se protéger. Aucun contexte, aussi dramatique soit-il, ne saurait justifier que des personnes soient prises pour cible en raison de leur religion. L'histoire a déjà montré les conséquences tragiques de tels amalgames et de la stigmatisation de communautés entières ; il est impératif de tirer les

leçons du passé pour refuser toute forme de haine aujourd'hui.

Qu'il s'agisse de la violence contre les civils à Gaza, de la haine antisémite ou du racisme décomplexé en France, aucune cause, aucune circonstance ne peut légitimer ces atteintes à la dignité humaine et aux droits fondamentaux.

Le travail pédagogique des équipes éducatives doit être appuyé par l'action gouvernementale et par le rappel à la loi, y compris dans les mouvements politiques et les médias proches des cercles de pouvoir. L'école, malgré les valeurs humanistes et la grande volonté de ses équipes se sent souvent démunie et ne peut pas tout faire seule.

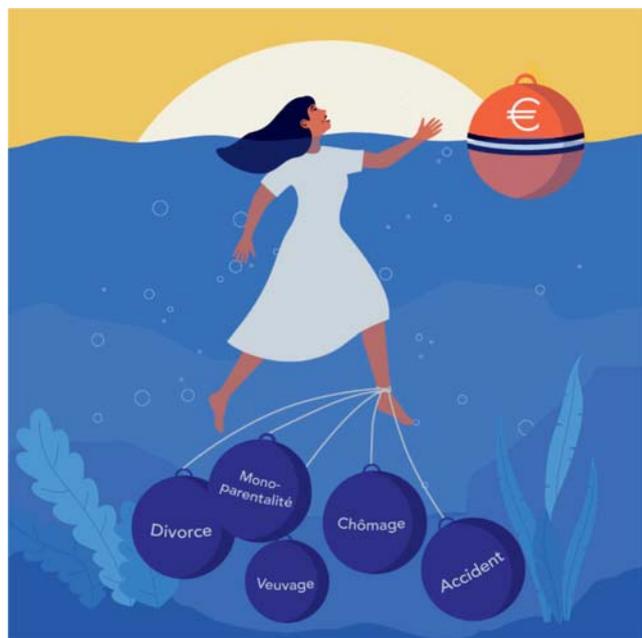
Jacinthe Fisher

Un autre regard sur la pauvreté

La pauvreté des familles monoparentales, dont 82% sont des mères isolées, met en lumière l'imbrication des inégalités de genre, de classe et de race : leur précarité ne s'explique pas seulement par la structure familiale, mais par la combinaison de ces facteurs sociaux. Être une femme, appartenir à un milieu modeste et, pour certaines, subir des discriminations raciales, renforcent la vulnérabilité au quotidien. Après une séparation, ces femmes connaissent souvent une chute sociale brutale, aggravée par des obstacles à l'emploi, au logement et à la vie sociale.

À cela s'ajoutent un contrôle administratif renforcé et des stéréotypes persistants d'« assistée » ou de « fraudeuse », alimentés par des discours politiques et médiatiques qui culpabilisent les mères au lieu de pointer les défaillances structurelles : manque de moyens dans les écoles, discriminations à l'embauche, difficultés d'accès au logement, services publics défaillants.

Ces réalités rappellent que la précarité des mères isolées n'est pas un échec individuel, mais le



symptôme d'un système qui peine à soutenir les plus vulnérables.

Changer de regard sur la pauvreté, c'est reconnaître la force de gestion quotidienne de ces femmes et interroger les politiques publiques pour mieux accompagner les familles et lutter contre les inégalités à la racine. Il est donc essentiel que l'école prenne en compte ces réalités : les difficultés économiques et sociales des mères isolées ont un

impact direct sur la vie scolaire de leurs enfants, limitant leur temps, leurs ressources et parfois leur accompagnement. Pour garantir l'égalité des chances, l'école doit adapter son soutien et ses pratiques, afin que chaque élève puisse réussir, quel que soit son contexte familial.

Jacinthe Fisher

Enseigner l'égalité filles-garçons : retour sur le stage du 5 mai avec Fanny Gallot

Le 5 mai dernier, un stage syndical sur l'enseignement de l'égalité filles-garçons a réuni une quinzaine de collègues autour d'un enjeu central : comment construire une école véritablement égalitaire, dans un contexte politique et social troublé ?

Une formation indispensable

Fanny Gallot, historienne et formatrice à l'INSPÉ, autrice de « J'enseigne l'égalité filles-garçons » (éditions Dunod), a ouvert la journée en soulignant le manque de formation dans l'Éducation nationale. Ce sont souvent les syndicats qui permettent aujourd'hui de créer ces espaces d'échanges, répondant à un besoin réel du terrain.

Entre les lois réactionnaires aux États-Unis, les attaques contre l'EVARS (Éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité) et les mobilisations féministes (le 25 novembre ou le 8 mars), l'école se retrouve en première ligne. Il est urgent de proposer une formation solide, sur le long terme, pour permettre aux enseignant·es de se sentir légitimes et outillé·es.



Une pédagogie critique et collective

Fanny Gallot a rappelé que le genre est une construction sociale, fondée sur une hiérarchie du masculin sur le féminin. Sa démarche pédagogique repose sur plusieurs principes :

- Critiquer la norme, ouvrir le champ des possibles dès la maternelle.
- Déconstruire les gestes professionnels anodins, comme le montrent les travaux de Stephan et Couilleau.
- Questionner les supports visuels et textuels : frises, affichages, lectures.
- Utiliser des outils alternatifs comme les podcasts Les Odyssées, éditions Talents Hauts.
- Travailler en équipe, car ces enjeux ne peuvent pas reposer sur une seule personne.

Travailler l'égalité filles-garçons, c'est aussi libérer les garçons des stéréotypes qui les enferment, tout en revalorisant les métiers féminisés trop souvent déconsidérés : une avancée pour toutes et tous.

Le travail féminisé : AESH, ATSEM, et les oubliées de l'égalité

professionnelle
L'après-midi a été consacré à la présentation de ses recherches sur le travail féminisé. AESH, ATSEM, assistantes maternelles... ces métiers, majoritairement féminins, sont déqualifiés et précarisés. Leur invisibilisation n'est pas anodine : elle permet de maintenir un modèle néolibéral qui économise sur le soin, l'attention, l'éducation.

Fanny Gallot plaide pour une reconnaissance pleine de ces fonctions : salaires, statuts, formation, temps de travail. C'est une question de justice sociale autant que d'égalité femmes-hommes.

Et si on arrêtait tout ?

Elle appelle à penser la grève féministe comme un levier politique majeur : si les femmes s'arrêtent, tout s'arrête. À condition que les syndicats s'engagent à valoriser ces secteurs oubliés. Car ce sont souvent les luttes des femmes qui sont invisibilisées, y compris dans les victoires syndicales.

EVARS : un enjeu politique

Enfin, les participant·es ont échangé sur les nouveaux programmes EVARS, perçus comme un recul. Loin d'abandonner, ils et elles ont réaffirmé la nécessité de défendre une éducation réellement émancipatrice, ancrée dans le réel qui promeut le respect de chacune et de chacun.

Jacinthe Fischer

Merci



Le secrétariat de la FSU-SNUipp47 remercie chaleureusement l'équipe du pliage du bulletin syndical (retraité·es, ancien·nes enseignant·es en reconversion, sympathisant·es) sans qui on aurait du mal à le faire et surtout avec qui nous avons toujours beaucoup de plaisir à partager nos joies, nos colères, nos barres de rire et les meilleures pizzas de la ville.

Si d'autres ont envie de rejoindre la dream team, bienvenue, n'hésitez pas à nous contacter. Le premier pliage est prévu pour la dernière semaine d'août, ensuite c'est variable (environ une fois par trimestre) et la présence régulière n'est pas obligatoire. Mais en général quand on y goûte, on y revient.



Retraite

Retraites : attaques et défense

Les retraité-es ne sont ni des nanti-es, ni des vaches à lait.

– Suppression de l’abattement fiscal de 10 % sur les revenus des retraité-es : depuis plusieurs semaines, le patronat et le gouvernement multiplient les déclarations dans la presse pour convaincre l’opinion publique de la nécessité de supprimer ce dispositif. Cet abattement, contrairement aux affirmations mensongères du président du Medef, qui l’a jugé « contre nature » et « aberrant », ne doit pas être confondu avec la déduction fiscale forfaitaire dont bénéficient les actifs et les actives au titre des frais professionnels. Il a été mis en place en 1978 pour alléger la charge fiscale des retraité-es qui, contrairement à certaines catégories de non salarié-es, ne risquaient pas de faire des sous déclarations.

Si on les laisse faire, ce sera l’entrée facile de nos dirigeants pour taxer aussi les actifs-ves par la suite.

– Créer une TVA sociale va aggraver la situation des plus fragiles, car cet impôt (le plus injuste) ne permettra pas de compenser la baisse des cotisations sociales pour le budget de la Sécu. C’est une nouvelle étape dans la fiscalisation du financement de la protection sociale.

Tout le monde est concerné, actif-ves et retraité-es. Tout le monde paye la TVA lorsqu’il règle des dépenses. C’est une atteinte à notre pouvoir d’achat

– Geler les pensions, les salaires, diminuer le nombre de fonctionnaires, ce n’est pas non plus la solution.

Bien au contraire, des salaires plus élevés, des pensions augmentées, plus de salarié-es, ce sont plus de

ressources pour la Sécurité Sociale grâce aux cotisations sociales.

En réponse à ces attaques, les organisations du « Groupe des 9 », au constat de la situation sociale, des déclarations politiques et ministérielles, appellent les retraité-es à se mobiliser dans le cadre unitaire du G9, dès le courant du mois d’octobre.

Sandrine Tastayre

Retrouvez la pétition pour le maintien de l’abattement fiscal sur notre site



Ecole

Rythmes scolaires : le retour

Alors que 94,17 % des écoles du 47 (mais aussi très largement au niveau national) sont en organisation dérogatoire à la loi, le gouvernement, une fois encore, évite de rendre des comptes sur sa gabegie et joue la diversion en pointant les « vacances », qui seraient « trop » (nombreuses, longues, etc).

Le Conseil économique, social et environnemental [CESE] est chargé par le président Macron d’organiser une convention citoyenne : 140 Français-es tiré-es au sort (mais avec l’aide technique de l’institut de sondage Harris, aux méthodes controversées, pour constituer leur vivier) vont suivre sept sessions de trois jours avant de rendre leurs conclusions fin novembre 2025. Un rapport publié à ce moment-là devra répondre à la question posée par le Premier ministre François Bayrou : « Comment mieux structurer les différents temps de la vie quotidienne des enfants afin qu’ils soient plus favorables à leurs apprentissages, à leur développement et à leur santé ? ». Dans ce champ figurent le temps devant les écrans, la durée des vacances, les rythmes scolaires, l’accès à la culture, au sport ou encore le transport des élèves notamment dans les zones rurales. Devant tous les paramètres en jeu, on peut se demander quelle sera la légitimité de ce rapport.

Heureusement que notre sinistre non-spécialiste de l’Éducation nationale n’interviendra que peu dans les débats.

Par ce brouillage stratégique le président mal-élu revendique l’éducation comme son domaine réservé, et pas celui du gouvernement, qu’il a le souci de consulter les citoyen·nes et non pas de décider en solitaire, et surtout choisit un sujet qui ne pourra sûrement pas déboucher sur une remise en question de la désastreuse politique des savoirs fondamentaux qu’il poursuit « allègrement » si on veut bien nous

passer cette expression.

Nous n’oublions pas la Conférence nationale sur les rythmes scolaires, qui, le 4 juillet 2011, avait proposé dix orientations proposant « des rythmes plus équilibrés pour la réussite de tous » et qui n’avait guère été suivie d’effet. Et quant à l’expérimentation « cours le matin, sport l’après-midi » menée en 2010/2011, elle a été pour le moins mitigée.

Aucune convention ne saurait accroître la charge de travail des personnels ni menacer la richesse disciplinaire de l’enseignement. La FSU s’emploiera à porter ces exigences nécessaires au regard de la situation des familles les moins favorisées qui doivent jongler avec des logements indignes et/ou précaires, des durées et des coûts de transports réhivitoires, alors que les contrats de travail des salarié-es sont de plus en plus défavorables et de courte durée, alors que les associations d’éducation populaire sont étranglées par les coupes budgétaires et la concurrence des « boîtes à vacances », alors que les budgets municipaux sur le périscolaire sont en berne. Toutes ces problématiques sociales impactent de facto la question des rythmes scolaires.



La France, une exception

DUREE	FRANCE (moyenne)	OCDE (moyenne)
Année scolaire	36 semaines	38 semaines
Vacances (total)	16 semaines	13 semaines
Vacances d’été	8 semaines	9 semaines
D’instruction obligatoire du CP à la 3ème	8192 heures	7634 heures
Temps apprentissages fondamentaux	59% du temps scolaire 38% compréhension de l’écrit 21% mathématiques	41% du temps scolaire 25% compréhension de l’écrit 16% mathématiques

Regards sur l’Éducation 2023 OCDE

Congrès national : la délégation lot-et-garonnaise de retour !



Le congrès national de la FSU-SNUipp s'est tenu à Aix-les-Bains, en Savoie, du 16 au 20 juin 2025. Trois délégués de la section du Lot-et-Garonne - Guillaume Arruat, Jacinthe Fischer et Michel Tran - ont été mandatés par notre congrès départemental des 9 et 10 avril pour y participer. Ils ont porté avec engagement les mandats issus de nos débats locaux.

L'événement fut également marqué par les retrouvailles avec les sections de l'Académie de Bordeaux, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques, dans un esprit de camaraderie et de coopération. Ces temps d'échange sont toujours propices à partager nos pratiques, à identifier des problématiques communes et à réfléchir ensemble à des perspectives d'action syndicale. Cette dynamique académique se concrétise également tout au long de l'année, par des interventions collectives en instance ou lors d'audiences au rectorat pendant lesquelles nous faisons front commun pour défendre les personnels et l'École publique.

Après l'ouverture du congrès, les premiers échanges et les votes ont permis d'adopter l'ordre du jour et de constituer les différentes commissions. Les congressistes se sont ensuite répartis dans quatre espaces de travail thématiques. Véritables cœurs battants du congrès, ces espaces ont été des lieux de réflexion collective, de débat argumenté et d'amendement des textes. Ils ont contribué à enrichir et à faire évoluer notre projet syndical, en l'ancrant dans les grands enjeux de l'École et de la société.

Comme pour le congrès départemental, les travaux se sont organisés autour des quatre thèmes suivants :

Thème 1 : Combattre les inégalités et construire une école démocratique et émancipatrice

Thème 2 : L'organisation et le fonctionnement de l'école

Thème 3 : Pour une véritable reconnaissance des personnels des écoles

Thème 4 : Un syndicalisme pour transformer l'École et la société

Nos trois représentant·es sont intervenu·es à plusieurs reprises au cours du congrès pour porter les positions de notre section. Ils et elle ont défendu avec conviction les orientations adoptées en Lot-et-Garonne, notamment sur la nécessité de réduire la dépendance de notre syndicat aux GAFAM ainsi que sur l'analyse et la pertinence des campagnes nationales.

La délégation a également soutenu activement plusieurs propositions d'amendements, en particulier :

rachat ni indemnité. Longtemps défendu avec détermination par notre section, ce mandat a fini par être adopté au niveau national, notamment lors du congrès de Perpignan, où il avait été officiellement intégré aux textes. Suite à notre congrès départemental, nous avons donc demandé sa réinscription, convaincu·es qu'il reste plus que jamais pertinent dans un contexte où les financements publics continuent de bénéficier massivement à l'enseignement privé.

Le congrès a été, comme toujours, un moment fort de vie syndicale, d'échanges nourris et de construction collective. Pendant cinq jours intenses, les débats ont permis de confronter les réalités de terrain, de faire vivre le pluralisme de notre syndicat et de renforcer les liens entre les sections qui ouvrent des perspectives prometteuses pour porter ensemble une parole plus forte et ancrée dans nos territoires.

Un fonctionnement syndical singulier : l'art de la synthèse

Dès sa création, la FSU-SNUipp a fait le choix d'un fonctionnement profondément démocratique, fondé sur un pluralisme organisé et la recherche active de synthèse. Chaque instance, conseil national ou commission de congrès, veille à représenter la diversité des sensibilités syndicales, pour que les décisions soient le fruit d'un compromis collectif, et non l'expression d'une majorité imposée.

Avant tout, on cherche à construire l'accord ensemble. Mais lorsqu'aucun consensus ne se dégage, une proposition est soumise au vote et n'est validée que si 70% des voix l'approuvent. Ce « filet de sécurité » garantit des débats transparents, sans blocage et sans domination d'un seul courant de pensée.

Ce fonctionnement demande à la fois du temps, des échanges argumentés et un réel travail collectif. Les débats sont ouverts, les courants de pensée s'expriment librement, et la synthèse naît de la confrontation constructive des points de vue. C'est un processus clair, construit sur le débat, ancré dans l'expérience du terrain, et mis au service d'une unité syndicale assumée dans sa diversité.

- la création d'un secteur spécifique pour les AESH au sein du syndicat, afin de mieux défendre leurs revendications - ce que notre section départementale a mis en œuvre.

- la dénonciation de la casse de l'école publique en milieu rural, un enjeu défendu en convergence avec de nombreuses autres sections rurales.

Enfin, aux côtés d'autres sections, nous avons réaffirmé un mandat historique de la FSU-SNUipp : la nationalisation des écoles privées, sans

La délégation du 47 est rentrée fatiguée, bien sûr, mais surtout heureuse et fière d'avoir pris part à ces riches échanges.

Jacinthe Fischer



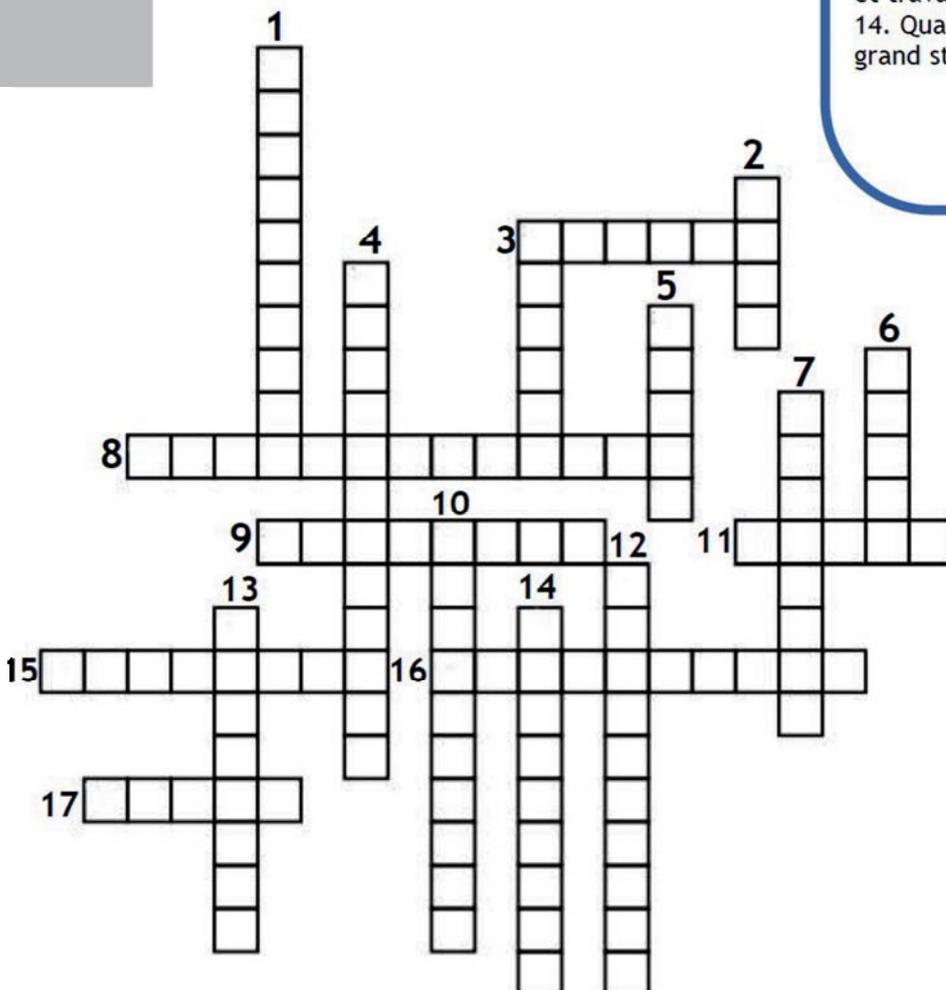
Mots croisés du métier

horizontal →

3. Pour éviter l'arbitraire, il faudrait lui ôter des bonifications opaques
8. Les PE convoqué·es pour être éclairé·es y vont souvent sans être remplacé·es.
9. Toujours là, encore là, c'est l'outil collectif au service des personnels
11. Nom du réseau démantelé depuis 2007
15. Homme ou femme, professionnel·le, que l'on croise tous les jours dans un métier... On est à 100 % ? ...
16. Plus jamais en version papier, incessamment renouvelés
17. Moment de la journée de travail qu'on a connu joyeux et collectif, puis en distanciation puis en visio et en Équipes Éducatives.

vertical ↓

1. Trop rares et insuffisantes dans les écoles
2. Indispensables, sans statut, avec une rémunération insuffisante et pourtant personnels clés de voûte de l'école inclusive
3. Améliorer celui de l'Éducation Nationale en baissant les subventions aux grandes fortunes.
4. Rassemblement de girouettes, de non spécialistes (hormis pour les mises en examen) qui se permettent d'agir sur une société qu'ils et elles ne côtoient guère.
5. Elle n'est pas spécialiste des questions d'éducation.
6. L'école des maîtres et des maîtresses, enfin ce qu'il en reste.
7. Marronnier perpétuel du « prof bashing », il y en aurait trop...
10. Ancien nom du rendez-vous de carrière, mais qui en a toujours la teneur.
12. Au lieu de profiter de la baisse démographique pour alléger les effectifs dans les classes, l'état fait des ...
13. L'horizon rêvé et coopératif des travailleurs et travailleuses, l'enfer des capitalistes.
14. Quand tu le fais par obligation, ton plus grand stress ... ce sont les MOB.



Soluti  ns

